L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN..... $15 00 payable d'avance
TROIS FOIS PAR SEMAINE..$10 00 payable d'avance

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN 9 DECEMBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR :

HENRY JOHNSON

DU RISQUE ET NATURE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE.

II

(Voir l'Article du 3 de ce mois.)

Jusqu'ici nous avons vu que les assurances n'ont été établies que pour les risques de mer ou en d'autres termes que l'objet couvert par l'assurance était maritime.

Depuis on a établi l'assurance contre l'incendie qui a pris naissance à Hambourg après le désastreux incendie de cette ville en 1676. Elle a produit les principales dispositions qui régissent aujourd'hui cette espèce d'assurance. Le premier établissement de cette nature fut fondé à Copenhague en 1791. Il paraît que la compagnie qui fait les assurances maritimes à Londres, a aussi établi une compagnie pour les assurances contre l'incendie. Le principe de cette institution est fondé sur la mutualité. Chaque maison assurée est imposée d'une certaine somme au début de sa création, et ensuite d'une autre somme chaque année pour former le fonds d'indemnité. Cette compagnie a commencé ses opérations en 1797. Elle a adopté le système de la prime fixe. Elle a établi son bureau principal à Londres, et a plusieurs succursales dans les principales villes d'Angleterre. Elle a aussi établi des agences dans les principales villes des Etats-Unis, et elle a fait un arrangement avec la compagnie de Philadelphie, dont nous avons déjà parlé, pour les assurances faites dans cette ville